



# Azay-sur-Cher

## **Demandes d'actes d'état civil**

***Les extraits avec ou sans filiation et les copies d'actes sont à demander :***

Naissance- Mairie du lieu de naissance

Mariage -Mairie du lieu de Mariage

Décès -Mairie du lieu de décès ou du domicile

***Les demandes peuvent être faites :***

- soit sur place en apportant son livret de famille et une pièce d'identité,
- soit par courrier en précisant son nom (nom de jeune fille pour les femmes mariées), prénom(s), date de naissance, nom et prénoms des parents, son lien de parenté et en joignant une enveloppe timbrée pour le retour.